

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01933

Numéro SIREN : 805 227 022

Nom ou dénomination : 969H

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2019 sous le numéro de dépôt 14974

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/14974

Déposant :

Nom/dénomination : 969H

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 805 227 022

N° gestion : 2014 B 01933

Bilan Actif



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 444	4 069	376	953
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	4 950		4 950	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 394	4 069	5 326	953
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 500		2 500	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	52 932		52 932	1 400
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	36 576		36 576	57 990
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	92 008		92 008	59 390
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	101 402	4 069	97 334	60 342
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

sfc

Mission de présentation des comptes annuels



Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 000	17 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-11 517	-11 359
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-8 046	-158
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 564	5 483
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	97 840	52 668
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 058	1 606
Dettes fiscales et sociales		470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		116
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	99 898	54 860
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	97 334	60 342
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	99 898	54 860
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

sfc[®]

Mission de présentation des comptes annuels

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue			4 350	100,00	-4 350	-100,00
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						133,33
Total			4 350	100,00	-4 350	-99,99
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	6 435		3 154	72,51	3 281	104,03
Total	6 435		3 154	72,51	3 281	104,03
MARGE SUR M/SES & MAT	-6 435		1 196	27,49	-7 631	-638,08
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	171		166	3,82	5	3,01
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions	577		1 428	32,82	-851	-59,62
Autres charges						
Total	748		1 594	36,64	-846	-53,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 183		-398	-9,15	-6 785	NS
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Opérations en commun						
RÉSULTAT COURANT	-7 183		-398	-9,15	-6 785	NS
Produits exceptionnels	96		265	6,08	-168	-63,57
Charges exceptionnelles	960		25	0,57	935	NS
Résultat exceptionnel	-864		240	5,51	-1 103	-460,35
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-8 046		-158	-3,64	-7 888	NS

Désignation de la société : SASU 969H

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 97 334 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 046 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

sfc[®]

Mission de présentation des comptes annuels

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

sfc[®]**Mission de présentation des comptes annuels**

969H

Société Par Actions Simplifiée au capital de 17 000.00 €

Siège social : 1175 ROUTE DE LANGESSE

13100 LE THOLONET

805 227 022 RCS AIX-EN-PROVENCE



**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019**

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 8 046.41 €, de la manière suivante :

- Une somme de - 8 046.41 €
Affectée en totalité au compte « Report à Nouveau »,
Qui s'élèvera ainsi à la somme de -19 563.83 €.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Présidence

